



Direction de l'Administration Générale
cellule conseil municipal

Monsieur Claudio VITARI
69 avenue Gambetta
38500 VOIRON

Dossier suivi par : Ph.T /CR
N/réf : SCMER 2010.209 - 3532

Objet : Enregistrement audiovisuel conseil municipal

Voiron, le 10 JUIN 2010

Monsieur,

Suite à votre courrier du 25 mai 2010, je vous autorise à assister aux séances des conseils municipaux et à les filmer.

Cependant, je tiens à vous préciser qu'il sera fait mention au début du conseil municipal de votre présence, tant à l'égard des élus que du public, qui pourront manifester leur opposition à être filmés. Je vous signale également que sont présents lors des séances des conseils municipaux, des agents publics de la Ville qui étant en fonction par obligation professionnelle peuvent refuser d'être filmés dans l'exercice de leur métier.

Vous voudrez bien vous placer dans l'endroit qui vous sera désigné dans la salle dans le fond et de veiller à ce que vos moyens techniques soient autonomes dans leur fonctionnement (pas de raccord au réseau électrique).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire de Voiron



Roland REVIL